

République du Bénin
Université Nationale du Bénin
Faculté des Sciences Agronomiques
Projet CRDI n° 95-8170

/002980

**FORETS SACREES ET PATRIMOINE VITAL AU
BENIN**

Rapport technique final

Par

**Prof. Dr. Valentin AGBO
Ir. Dr. Nestor SOKPON**

Mars 1998

Table des matières

I INTRODUCTION	1
2 - MÉTHODOLOGIE	2
2.1 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	2
2.1.1 - <i>Milieu physique</i>	2
2.1.2 - <i>Milieu humain</i>	6
2.2 - MÉTHODES	8
2.2.2 - <i>Les observations de terrain</i>	9
3 - RÉSULTATS	10
3.1 - INVENTAIRE DES FORÊTS SACRÉES DU BÉNIN	10
3.2 - CARACTÉRISTIQUES DES FORÊTS SACRÉES	13
3.2.1 - <i>Lien entre l'histoire des villages et celle des forêts sacrées</i>	13
3.2.2 - <i>Processus de sacralisation des forêts</i>	13
3.2.3 - <i>Les divinités du monde animiste béninois</i>	14
3.2.4 - <i>Objets du sacre</i>	15
3.3- RÉPARTITION PAR TAILLE DES FORÊTS SACRÉES RECENSÉES	15
3.4 - TYPOLOGIE FONCTIONNELLE DES FORÊTS SACRÉES	18
3.4.1 - <i>Fonction écologique</i>	18
3.4.2 - <i>Fonction socio - culturelle</i>	19
3.4.3 - <i>Fonction religieuse</i>	19
3.4.4 - <i>Fonction économique</i>	19
3.5 - GESTION LOCALE DES FORÊTS SACRÉES	21
3.5.1 - <i>Structure de gestion des forêts sacrées</i>	21
3.5.2 - <i>Procédures de prélèvement</i>	21
3.5.3 - <i>Types de prélèvements autorisés</i>	22
3.6 - PRESSIONS ANTHROPIQUES	22
3.7- SANCTIONS ET MESURES DISSUASIVES	23
3.8 - TYPES D'AMÉNAGEMENT SOUHAITÉS PAR LES POPULATIONS RIVERAINES	24
3.8.1 - <i>Enrichissement des forêts sacrées</i>	24
3.8.2- <i>Création de zones tampons</i>	24
3.8.3 - <i>Protection intégrale des forêts sacrées par des pare - feux</i>	25
3.8.4 - <i>Aménagement touristique des forêts sacrées</i>	25
4 - CONCLUSION	25
5 - REMERCIEMENT	26
6- RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	27

**Allocution du Professeur Kémoko Osséni BAGNAN,
Recteur de l'Université Nationale
Président du Conseil Scientifique de l'U.N.B.**

Monsieur le Représentant, Résident de la FAO, au Bénin ;
Monsieur le Représentant, Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Bénin ;
Monsieur le Directeur du Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD) ;
Monsieur le Directeur de l'Environnement du MEHU ;
Monsieur le Directeur de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) ;
Monsieur le Directeur des Forêts et Ressources Naturelles ;
Mesdames, Messieurs les Invités, Chers Séminaristes,

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de vous souhaiter la bienvenue à l'ouverture de cet atelier de restitution des résultats de recherches sur les forêts sacrées du Bénin.

Votre présence à la présente cérémonie constitue une manifestation de l'intérêt que vous attachez aux problèmes de la Gestion rationnelle des Ressources Naturelles de notre pays. Cet intérêt s'explique par le rôle et la place de la recherche scientifique dans le processus de développement de notre pays.

Chers séminaristes, qu'il me soit permis de vous faire une brève historique de ce projet.

L'idée de recherche sur les forêts sacrées du Bénin a été initiée par Messieurs Valentin AGBO et Nestor SOKPON, enseignants à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Nationale du Bénin au lendemain du 10^e Congrès Forestier Mondial, tenu à Paris en 1990. La concrétisation de cette idée de projet sur les forêts sacrées s'est réalisée à travers les étapes suivantes :

- En 1992, un premier travail de fin d'étude en Agronomie a permis de cerner les contours sociologiques de ce domaine de recherches ;
- En 1993, un projet a été rédigé sur ce thème par les initiateurs et soumis au Conseil Scientifique de l'UNB qui l'avait sélectionné comme projet original d'intérêt national, donc prioritaire. Mais ce projet n'a pu malheureusement être financé par le Bénin.
- C'est bien dans la recherche de source de financement que ce projet a été soumis au Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) à Dakar en 1994.
- Voilà comment ce projet a intéressé le CRDI qui a bien voulu financé l'actuel volet de 18 mois qui n'a effectivement démarré qu'en Juillet 1996.

Ce projet, comme vous en doutez, a permis de combler un vide au niveau des statistiques nationales en matière de formations forestières. En effet, 2940 forêts sacrées couvrant une superficie de 18.360 ha ont été recensées au terme de ce volet. Un répertoire des forêts sacrées a été ainsi élaboré pour la première fois au Bénin à l'issue de ce travail.

Ces forêts bien qu'étant de petites superficies pour la plupart (69,4 % du nombre total des forêts recensées ont une superficie ≤ 1 ha) jouent plusieurs rôles pour les populations locales. Elles constituent de ce fait un patrimoine culturel, touristique important pour les populations du Bénin.

Plusieurs types d'aménagement ont été souhaités par les populations riveraines enquêtées à savoir : protection intégrale du noyau central, création de zones tampon autour des forêts sacrées, enrichissement des forêts sacrées avec des essences locales d'intérêt économique et culturel et enfin l'ouverture des forêts sacrées au tourisme de vision.

Pour réaliser le désir des populations riveraines et contribuer en somme à la Gestion Durable des Forêts Sacrées du Bénin, certaines études complémentaires s'avèrent indispensables dont la plus importante est l'Inventaire floristique et faunique afin de dégager le rôle fondamental que jouent les forêts sacrées dans la conservation de la Biodiversité au Bénin.

C'est la preuve que bien d'autres aspects restent encore à élucider et feront l'objet des volets à soumettre ultérieurement aux bailleurs de fonds pour financement.

Les débats issus de la présente journée de restitution permettront, j'en suis persuadé de bien orienter les phases ultérieures de ce programme de recherche sur les forêts sacrées du Bénin.

Chers Séminaristes, je voudrais enfin me faire l'interprète de l'Université Nationale du Bénin pour exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont rendu possible cette rencontre qui se veut un forum de réflexions sur la Gestion Rationnelle des Forêts sacrées, Patrimoine Vital du Bénin.

- Merci au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) pour avoir soutenu financièrement et matériellement cette étude qui n'est qu'un premier pas dans la connaissance d'un aussi vaste et délicat domaine que constituent les Forêts Sacrées. Que le Docteur OLANREWAJU B. Smith, Spécialiste Principale de Programme au CRDI trouve à travers ce rapport technique, l'expression de notre gratitude pour tous les efforts consentis à l'heureux aboutissement de ce volet de notre vaste programme de recherches sur les Forêts sacrées du Bénin ;
- Merci à notre équipe de terrain, composée de 23 chercheurs pour la qualité des données collectées ;
- Merci aux populations locales et aux autorités politico - administratives de la République du Bénin pour leur franche collaboration.

C'est sur ces mots que je déclare ouvert l'atelier de restitution des résultats de recherches sur les forêts sacrées du Bénin.

Je souhaite plein succès à vos travaux.

Je vous remercie.

Témoignage de M. Adolphe BIAOU, ancien Ministre du Développement Rural, Député à l'Assemblée Nationale, Président de la Commission défense et Coopération Personne Ressource Principale dans le Département de l'Atacora.

I. INTRODUCTION

Avant d'en arriver à mon témoignage proprement dit sur "l'importance des forêts sacrées pour les populations locales et les attentes de ces dernières", je voudrais souligner combien la tâche a été ardue pour les équipes d'enquêteurs du projet "Forêts Sacrées et patrimoine vital", particulièrement dans le département de l'Atacora en raison de:

- la réticence au départ de certains enquêtés,
- le mauvais état des pistes ou autres voies de circulation dans ce département,
- et l'état défectueux des moyens de déplacement utilisés, ce qui a obligé quelques fois les équipes à faire de très longues distances à pied.

Sans le sérieux des enquêteurs et la disponibilité tant des populations locales que des Autorités, on n'aurait pas obtenu d'aussi bons résultats.

Au démarrage du projet *Forêt Sacrée*, la surprise des populations a été très grande de s'apercevoir qu'on s'intéressait à leurs forêts. Cela a suscité en elles un certain engouement auquel nous devons d'ailleurs leur forte participation au travail qui a été accompli. C'est également cet engouement de départ qui fait qu'aujourd'hui ces mêmes populations s'interrogent sur la suite réservée à ce travail. Mon témoignage aujourd'hui consistera à rappeler combien ces forêts sont importantes pour ces populations et les attentes de ces dernières après cette première phase du projet.

II. IMPORTANCE DES FORETS SACREES POUR LES POPULATIONS

Les forêts sacrées, bien que généralement de tailles modestes, sont d'une très grande importance pour les populations. Sans aller dans les détails des fonctions qu'elles peuvent remplir dans les villages, on peut retenir qu'elles constituent pour les populations:

- des sanctuaires pour les initiations
- des abris pour les autels de leurs ancêtres (cimetières) où se font quelquefois des sacrifices
- des résidences de toutes sortes de divinités (dieux protecteurs des clans ou autres)
- des réserves d'essences rares, sortes de Jardins Botaniques où les tradipraticiens retrouvent les plantes médicinales rares et indispensables pour la pharmacopée.

III. NECESSITE DE CONSERVER ET D'AMENAGER LES FORETS SACREES

Malgré tous les efforts déployés pour le reboisement (avec parfois des essences importées inadaptées à nos conditions), il est très important de conserver l'existant que sont nos bosquets, nos forêts en général, mais surtout nos forêts sacrées efficacement défendues par nos traditions. En effet nos forêts sacrées constituent sans doute la meilleure forme de protection actuellement car n'entre pas dans une forêt sacrée qui veut. De plus, la plupart de ces forêts sont peuplées d'essences locales adaptées au climat de notre pays; leur conservation constitue donc un excellent moyen pour sauver les espèces menacées de disparition et d'améliorer le couvert végétal.

L'aménagement des forêts sacrées ne devrait pas être compris forcément comme un encouragement au fétichisme et charlatanisme car ces forêts regorgent de potentialités touristiques énormes et d'autres sortes de ressources. Quelle que soit la religion à laquelle chacun de nous appartient aujourd'hui, nous devons cultiver nos valeurs en particulier celles qui sont positives. Ces forêts doivent constituer pour chacun de nous une référence par rapport à son histoire et à sa culture. C'est le seul moyen pour nous de conserver notre identité culturelle et de préserver le sens du sacré.

IV. ATTENTES DES POPULATIONS

Depuis le passage des enquêteurs, les populations ne se doutent pas que des actions seront entreprises. Mais quelles actions ? Elles attendent de connaître la suite réservée à cette enquête. En d'autres termes, quels seront les bénéfices de ce travail auquel elles ont fortement contribué ? Elles espèrent:

- la mise en oeuvre d'un projet d'aménagement de leurs forêts, dont elles pourraient alors profiter des retombées,
- l'aide pour la sauvegarde et le respect de ces lieux sacrés.

V. CONCLUSION

L'aménagement des Forêts Sacrées peut avoir des suites très intéressantes et des retombées importantes pour le Bénin, à condition qu'une suite soit donnée à ce projet. Il serait dommage que les résultats très intéressants obtenus jusqu'à maintenant ne servent à rien, ni pour les populations, ni pour les chercheurs et enquêteurs qui y ont consacré une bonne partie de leur temps. Ma contribution consistera donc en ces propositions:

- rechercher un financement pour la poursuite des actions qui consisteraient entre autres, en la sensibilisation des populations sur le respect des forêts sacrées, leur conservation, leur protection et leur aménagement avec la participation des communautés villageoises,

- vulgariser largement les résultats de cette première phase pour montrer aux Béninois le nombre et l'importance des Forêts Sacrées riches et variées dont le pays regorge.

Je vous remercie.

Préambule

Les forêts sacrées, éléments marginalisés jusqu' en 1992 du fait de la petitesse de leur superficie constituent un réservoir de gènes, des vestiges et des habitats pour les espèces rares. Elles sont aussi des sites intéressants que les pratiques endogènes de conservation permettent de protéger.

Le présent programme de recherche sur les forêts sacrées, initié par Valentin AGBO et Nestor SOKPON, tous enseignants à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Nationale du Bénin comprend trois grands volets à savoir:

- Un volet socio-culturel et religieux permettant de recenser et de typifier toutes les forêts sacrées du Bénin ;
- Un volet écologique permettant d'étudier la structure et la dynamique des forêts sacrées afin de faire ressortir le rôle fondamental joué par ces forêts dans la conservation de la biodiversité ;
- Un volet Aménagement qui permettra de gérer de façon durable, avec les populations riveraines ce patrimoine vital du Bénin.

Le volet socio-culturel et religieux, actuellement financé par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI, Canada) couvre 18 mois. Ce volet a été scindé en deux phases:

- Une phase exploratoire qui a permis de recenser, de typifier et d'élaborer le répertoire des forêts sacrées du Bénin;
- Une phase d'enquête approfondie dont les résultats nous ont permis d'appuyer et de tester les hypothèses formulées à partir de la première phase.

Le présent rapport final retrace la méthodologie et les résultats obtenus au cours des dix-huit mois d'exécution du présent volet du projet. Ces résultats ont permis d'élaborer le répertoire des forêts sacrées du Bénin .

Cette étude a pu se réaliser grâce au dynamisme d'une équipe pluridisciplinaire de 23 chercheurs dont la liste est annexée au présent rapport et constituée de la façon suivante:

- Chercheurs principaux: 2
- Assistants de recherche: 6
- Aides assistants de recherche: 15

Résumé

Le programme de recherche sur les forêts sacrées du Bénin, financé par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), Canada pour une durée de 18 mois, nous a permis de recenser et de typifier sur base des enquêtes et des observations directes sur le terrain toutes les forêts sacrées du Bénin.

Ainsi, 2940 forêts sacrées couvrant une superficie d'environ 18.360 ha ont été recensées. Ces forêts représentent environ 0,2 % de la superficie totale du pays.

Les petites forêts sacrées (superficie ≤ 1 ha) représentent 69,4 % du nombre total des forêts recensées. Néanmoins nous pouvons dénombrer quelques grandes forêts ; c'est le cas des forêts sacrées de Adakplamé (450 ha) et de Bonou dans le département de l'Ouémé (120 ha). Aussi à Bantè dans le centre du pays, certaines forêts sacrées couvrent 1.600 ha .

Ces forêts jouent plusieurs rôles pour les populations locales à savoir : écologique, économique, socio-culturel et religieux. Elles constituent un patrimoine culturel, touristique important pour les populations locales du Bénin.

Les forêts ayant une fonction socio - culturelle, surtout les forêts cimetières sont d'accès libre aux populations locales quelque soit le département pour le prélèvement des bois d'œuvre, bois de service, bois de feu , plantes médicinales, fruits sauvages comestibles et pour la chasse. On observe des restrictions au niveau des forêts sacrées fétiches ou ayant une fonction religieuse. Dans le Bénin méridional, les forêts « Oro » sont fermées aux non - initiés et aucun prélèvement n'y est autorisé aux populations riveraines. Au niveau des autres forêts fétiches, les restrictions varient en fonction des départements.

Plusieurs types d'aménagement ont été souhaités par les populations riveraines enquêtées à savoir :

- la protection intégrale des forêts sacrées par la réalisation des pares - feux annuels ;
- la protection du noyau central par la création des zones tampons autour des forêts sacrées ;
- l'enrichissement des forêts sacrées avec les essences autochtones d'intérêt économique et culturel ;
- l'ouverture des forêts sacrées au tourisme de vision.

Pour réaliser le désir des populations riveraines et contribuer en somme à la gestion durable des forêts sacrées du Bénin, certaines études techniques sont indispensables dont la plus importante est l'inventaire floristique (doublé d'inventaire forestier) et faunique des forêts sacrées afin de dégager le rôle fondamental qu'elles jouent dans la conservation de la biodiversité.

I Introduction

Situé dans le couloir sec dahoméen ou Dahomean gap, le Bénin ne dispose pas de vastes formations forestières denses humides ou sèches comme le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Liberia, le Nigeria, le Cameroun, le Gabon, le Congo et la République Démocratique du Congo.

Conscient de cette situation, la constitution d'un domaine forestier de l'état a été la préoccupation de l'administration forestière dès sa création. C'est ainsi que depuis les années 1950 un domaine classé de l'état couvrant une superficie de 2.664.075 hectares a été constitué et se répartit comme suit:

- Forêts classées: 1.302.863 hectares (46 massifs)
- Périmètres de reboisement: 4162 hectares (7 massifs)
- Parcs nationaux: 777.050 hectares (2 massifs)
- Zones cynégétiques: 580.000 hectares (3 massifs)

En dehors du domaine classé de l'état, il existe au Bénin une multitude de forêts protégées par les populations locales sur la base des croyances traditionnelles: ce sont les forêts sacrées. Ces forêts sacrées, bien que jouant un rôle important sur les plans social, économique et culturel ne sont jamais prises en compte par les statistiques nationales en la matière.

Les forêts sacrées comparativement à celles qui ne le sont pas, connaissent à l'heure actuelle, un niveau de dégradation moins élevé en raison de la fonction culturelle dont elles avaient été investies. Ce joyau de la culture traditionnelle qui apparaît comme une stratégie par excellence de conservation des ressources naturelles risque de s'éteindre face aux influences des facteurs socio- économiques et démographiques.

Objectifs du programme d'étude

Comprendre comment les populations locales gèrent leurs ressources forestières sacrées en vue de la satisfaction des besoins fondamentaux concourant à leur bien-être social constitue l'objectif principal de cette étude.

Il s'agit plus spécifiquement de recenser toutes les forêts sacrées du Bénin, d'analyser ensuite le rôle fondamental joué par l'environnement socio - culturel et religieux des populations locales dans la conservation des forêts sacrées pour en dégager les principes et règles traditionnels de protection. d'étudier le rôle des vestiges de forêts sacrées dans la conservation de la biodiversité au Bénin, d'identifier les forêts sacrées dégradées ou menacées d'extinction et enfin d'envisager les différents types d'aménagement participatif à entreprendre avec les populations riveraines afin de promouvoir ces éléments marginaux de végétation.

2 - Méthodologie

2.1 - Caractéristiques générales

2.1.1 - Milieu physique

Situé dans le golfe de la Guinée, le Bénin a une superficie de 112600 km², soit 0,37 % de celle du continent africain. Il est allongé perpendiculairement au littoral entre 6°20' et 12°30' de latitude Nord. D'une forme sensiblement rectangulaire de la côte (6°20' parallèle) au 9° parallèle et entre les méridiens 1°30' et 2°45', le Bénin s'élargit pour atteindre les longitudes 0°45' et 3°70' longitude Est avant de se rétrécir à sa frontière Nord limitée par le fleuve Niger. Ses pays limitrophes sont le Togo, le Burkina-Faso, le Niger et le Nigéria.

Sur le plan administratif, il compte 6 départements : l'Atacora, l'Atlantique, le Borgou, le Mono, l'Ouémé et le Zou. Dans le cadre de la présente recherche nous avons subdivisé le pays en 3 zones à savoir: Zone 1 qui regroupe les deux départements du Nord (Atacora et Borgou); la zone 2 composée des départements du Zou et du Mono; la Zone 3 constituée des départements de l'Atlantique et de l'Ouémé (figure 1).

2.1.1.1 - Géomorphologie

Le Bénin est un pays assez peu accidenté. On y distingue 7 grandes régions naturelles :

- la plaine côtière, complexe sableux séparé de lagunes et de bas-fonds marécageux, s'allonge sur une longueur de 120 km et une largeur de 1 à 10 km;
- les plateaux littoraux, d'altitude inférieure à 100 mètres et entaillés par 3 vallées (Ouémé, Zou et Couffo);
- la dépression de « co » ou dépression de la Lama, d'altitude inférieure à 50 mètres et large de 10 à 15 km;
- la pénéplaine cristalline formant la majeure partie du Bénin est constellée de très nombreux inselbergs montrant la roche-mère nue. Leur altitude relative au-dessus de la pénéplaine ne dépasse pas 250 mètres;
- le plateau de Kandi, situé à l'extrême Nord, est constitué de grès et de nombreuses buttes à faible dénivellation et longé par les terrasses alluviales du fleuve Niger;
- la chaîne de l'Atacora est une chaîne de longueur importante dont la largeur au Bénin ne dépasse pas 45 km;
- la plaine du Gourma, isolée du reste du Bénin par la chaîne de l'Atacora, a une altitude de 200 à 300 mètres.

2.1.1.2 - Types de sols

On rencontre plusieurs types de sols au Bénin :

- les sols drainés comprenant les sols sableux, les sols sablo-argileux et la « terre de barre »;

- les sols hydromorphes ou vertisols regroupant les sols à hydromorphie temporaire, les sols à hydromorphie permanente et les sols halomorphes;

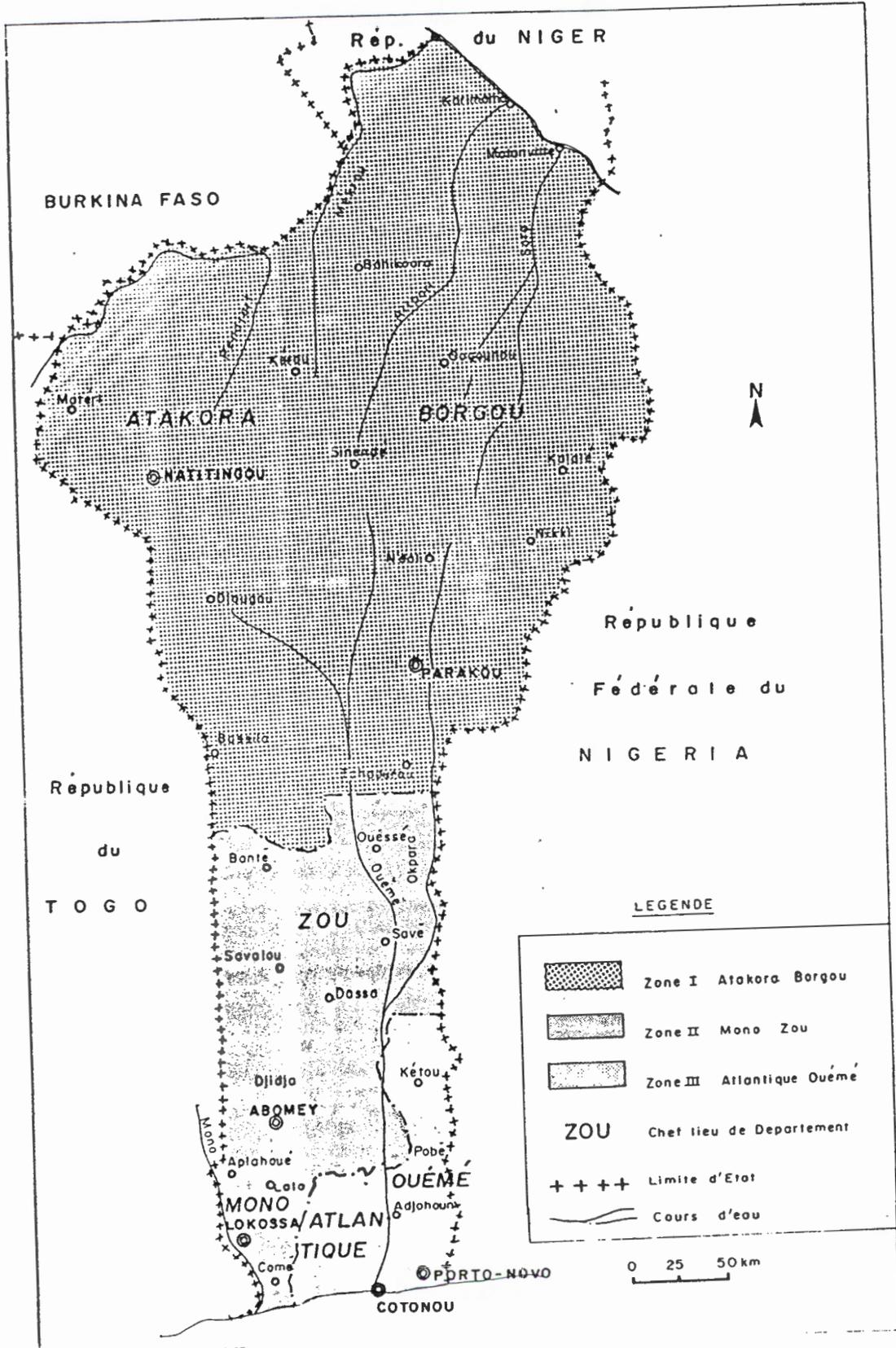


Figure1: Carte de localisation des zones de l'étude

- les cuirasses ferrallitiques; et les lithosols.

2.1.1.3 - Réseau hydrographique

Le Bénin est drainé par des fleuves et des rivières. On peut citer :

- l'Ouémé (le plus long fleuve 450 km), le Couffo et le Mono qui s'écoulent vers l'Océan Atlantique;
- la Sota, l'Alibori, la Mékrou (affluents du Niger), et la Pendjari qui s'écoulent vers le Nord.

Le Bénin comprend également au Sud un important complexe de lacs et de lagunes. On peut citer les lacs Ahémé, Toho, Djeta, Todbadji, Doukonta, Egba, Bodogba et Nokoué et les lagunes de Porto-Novo et de Cotonou.

2.1.1.4 - Climat

Au Bénin, la plus grande part du climat dépend de la zone intertropicale de convergence et de ces déplacements au cours de l'année. Le pays est aussi entièrement affecté par les masses d'air venant du Sahara avec un climat particulièrement sec et froid nommé harmattan. L'ensemble de ces variations détermine, selon Adjanooun et al.(1989), trois zones climatiques :

- La zone littorale et sublittorale (de la côte au 7^e parallèle Nord) a un climat tropical humide ou sub - équatorial caractérisé par deux saisons de pluies alternant avec deux saisons sèches. La hauteur des pluies, supérieure à 1300 mm à l'Est (Porto-Novo) diminue jusqu'à 900 mm vers l'Ouest (Grand - Popo). Avec une humidité relative toujours supérieure à 60%, les températures moyennes mensuelles varient entre 25° et 28°C. Le nombre moyen annuel d'heures d'ensoleillement est de 2290 heures.
- La zone de transition (entre le 7^e et le 9^e parallèle Nord) a un climat tropical sub - humide ou sub-soudanien avec une hauteur total des pluies atteignant 1185 mm. L'humidité relative moyenne mensuelle varie entre 98% et 31% pendant que les températures moyennes mensuelles varient entre 29° et 25°C. L'insolation moyenne s'élève à 2305 heures pour l'année.
- La zone Nord (du 9^e au 12^e parallèle) dispose d'un climat tropical sec ou soudanien avec deux saisons bien nettes. Les précipitations décroissent vers le Nord - Est et deviennent inférieures à 900 mm. L'humidité relative varie de 99% au mois d'Août à 18% pendant l'harmattan. La période la plus chaude est mars - avril (31°C); la plus froide est août (25°C). Le nombre total annuel d'heures d'ensoleillement est de 2862 heures.

2.1.1.5 - Végétation

Selon Adjanooun et al.(1989) les faits géomorphologique, pédologique et climatique contribuent à l'élaboration et à l'évolution des paysages végétaux. Ainsi rencontre-t-on :

- Dans la zone littorale, des forêts claires, des savanes, des fourrés, des raphiales, des prairies, des forêts marécageuses, des mangroves, des cocoteraies, des palmeraies;

- Dans la zone à affinités guinéo - congolaise, des îlots de forêts semi - décidues, des savanes et des plantations;
- Dans la zone de transition guinéo - soudanienne, une mosaïque de forêts claires, éventuellement de forêts denses sèches, parsemée de savanes arborées et arbustives et traversée par des galeries forestières.
- Dans la zone soudanienne, où les sites d'anciens villages présentent une végétation plus dense, des savanes arborées et arbustives, des pseudo - steppes à épineux, des îlots de forêts et des forêts galeries.

2.1.2 - Milieu humain

Selon le recensement de 1992 (INSAE, 1994) la population du Bénin s'élève à environ 5 millions d'habitants avec 64% de population rurale et un taux d'analphabétisme de 71,5%.

Sur le plan religieux, les populations du Bénin ont toujours pratiqué des cultes originaux selon les traditions de chaque groupe socio - culturel. Dans le Nord, les religions nationales sont celles instituées par les premiers fondateurs. Selon Adam et Boko (1983), il y a alors plusieurs divinités matérialisées par des éléments de la nature (pierre, serpent, arbre, etc). Dans le Sud et le Moyen-Bénin, on note une nette similitude entre les panthéons Yoruba et Adja-Fon. Le Dieu suprême est Orica chez les Yoruba et Mahu-Lisa chez les Adja-Fon. Autour du Dieu suprême (Dieu de tout l'univers) coexistent toute une série de puissances : Sakpata ou Cankpana (divinité de la terre et de la variole), Xébiosso ou Cango (divinité du tonnerre), Gu ou Ogun (divinité de la guerre et du fer), etc (Adam et Boko, 1983). Au Bénin, 44 % de la population pratique ces cultes traditionnels. Mais, on note aussi la pratique des religions étrangères que sont l'Islam, introduit par les marchands Arabes, Haussa et Songhaï et le Christianisme introduit par les missionnaires européens. Ainsi, 35,4% de la population est chrétienne et 20,6% musulmane.

Les densités de population varient de 16 habitants/km² à 322 habitants/km² selon les départements avec une densité moyenne de 43 habitants/ km² pour l'ensemble du pays.

La figure 2 montre la répartition des ethnies au Bénin. Le Sud et le Moyen-Bénin, qui ont été un creuset de rencontre des grands groupes Adja-Fon immigrants de l'Ouest et Yoruba immigrants de l'Est (Adam et Boko, 1983; Dissou, 1986), regroupent : les Xueda-Xwla, les Adja, les Fon, les Mahi, les Gun-Ayizo et les Yoruba. Quant au Nord, il regroupe les groupes Baatonu et Boko immigrants de l'Est, les Dendi et Fulfuldé (ou Peulh) immigrants du Nord puis les Otamari (ou Ditammari), les Waama, les Yoa (Yom), les Lokpa (Foodo), les Biali, les Anii et les Gourmatché, tous immigrants de l'Ouest.

L'agriculture, la pêche et la chasse, principales activités et base de l'économie occupent 67% des hommes et 42% des femmes soit 56% de la population totale du Bénin (INSAE, 1994). Cette activité est suivie du commerce essentiellement réservé aux femmes (45% des femmes contre 3,1% des hommes). En dehors de ces activités principales, la population du Bénin mène plusieurs autres activités notamment dans le domaine de l'industrie manufacturée.

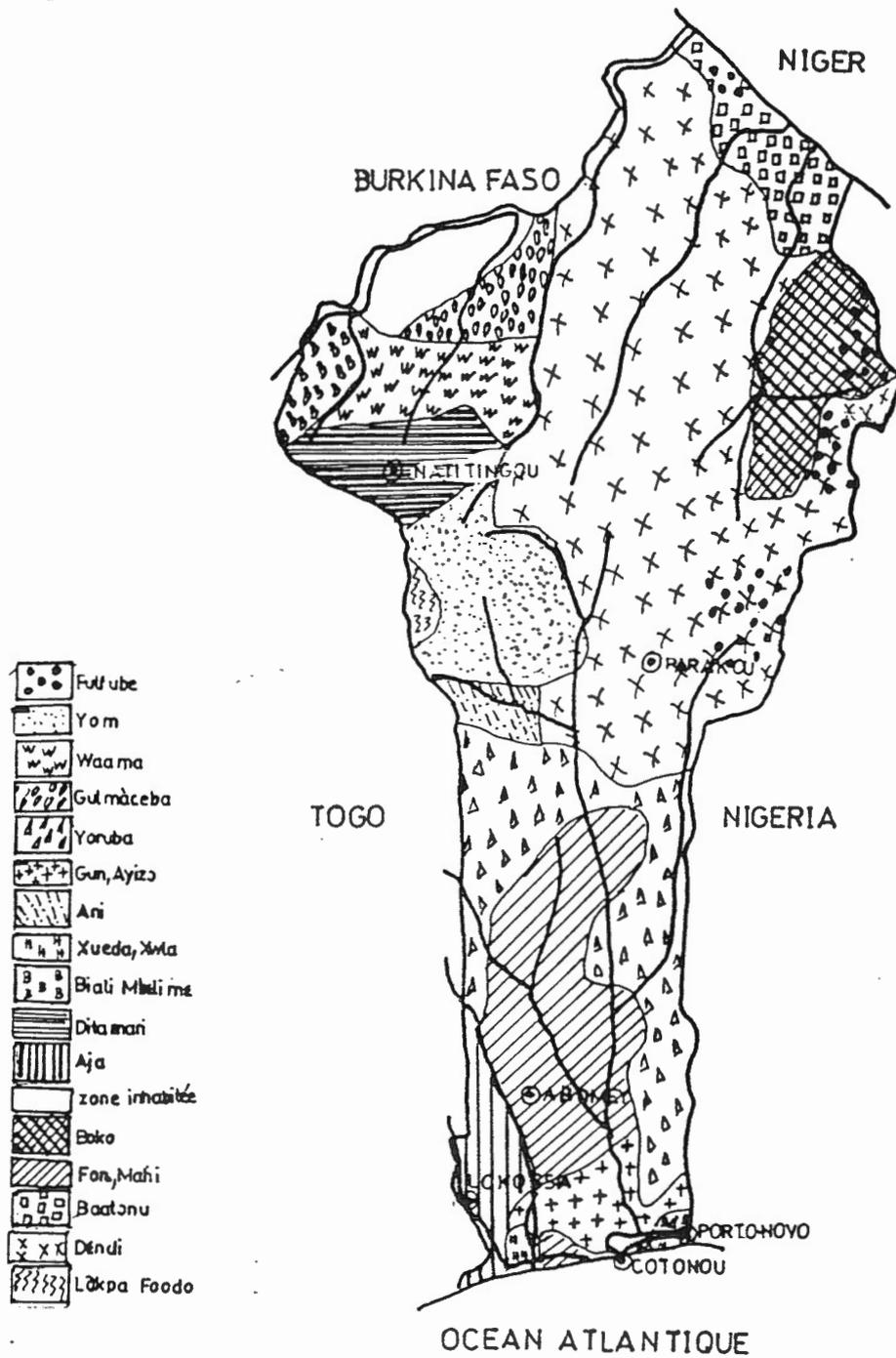


Figure 2: Carte de répartition des différentes ethnies du Bénin

2.2 - Méthodes

2.2.1- Enquêtes de terrain

En ce qui concerne les enquêtes, il y a eu deux phases de trois mois:

- **Une première phase d'enquête qualitative** sur base d'un guide d'entretien dont une copie est annexée au rapport .

Au cours de cette phase, les personnes ressources suivantes ont été enquêtées sur base du guide d'entretien :

1- Niveau département

Rencontre avec le préfet, le Directeur général , le Directeur des forêts et de la protection des ressources naturelles, le Responsable des cultes Vodun, l'Evêque et l'Imam

2 - Niveau sous-préfecture

Rencontre avec le Sous-préfet, le Responsable du Développement Rural, le Chef poste forestier, le Responsable sous-préfectoral du culte vodun, le Curé, l'Imam

3- Niveau Commune et Village

Rencontre avec le Maire, le Chef de village, les Chefs coutumiers, les Responsables des cultes vodun, les Représentants des religions chrétiennes et musulmanes.

Au total, 6 départements, 67 sous-préfectures, 416 communes et 1369 villages ont été parcourus.

Les données dépouillées et analysées nous ont permis de classer les villages, les communes, les sous-préfectures en fonction de l'abondance des forêts sacrées et de leur superficie.

- Deuxième phase d'enquête approfondie d'une durée de trois mois

Sur la base des résultats de la phase exploratoire, 4 sous-préfectures par département ont été choisies de façon raisonnée en tenant compte des critères ci-après: effectif des forêts sacrées, Aire ethnique, position géographique.

Ainsi, 24 sous-préfectures ont été choisies pour l'ensemble du Bénin. Ce qui représente un taux de sondage de 31 %.

Au niveau des sous-préfectures, 3 villages ont été choisis en tenant compte des critères ci-dessus énumérés, soit au total 72 villages enquêtés de manière approfondie. Ce qui représente un taux de sondage de 5%.

Par village 10 personnes représentant toutes les catégories socio-professionnelles ont été enquêtées sur la base d'un questionnaire dont copie est annexée au rapport final.

Nous avons élaboré un livre de code et avons procédé au dépouillement des données. Les données ont été saisies et analysées par le logiciel SPSS.

2.2.2 - Les observations de terrain

Elles portent sur les visites des forêts et des lieux sacrés à l'intérieur des forêts. Chaque forêt visitée fait toujours l'objet d'inventaire floristique sommaire de caractérisation. Des photos et diapositives sont prises pour illustrer l'état du couvert forestier. Des récoltes de spécimen pour la constitution d'herbiers de références sont faites.

A l'exception des grandes forêts sacrées (superficie > 100 ha) ce qui ne représente que moins de 10 % du nombre total des forêts sacrées recensées, toutes les autres forêts visitées sont systématiquement arpentées pour connaître leurs superficies.

3 - Résultats

3.1 - Inventaire des forêts sacrées du Bénin

Le tableau 1 donne le nombre de forêts sacrées recensées par département au Bénin. Au total 2940 forêts sacrées couvrant une superficie totale de 18159 hectares ont été recensées dans toutes les aires linguistiques du Bénin. Le département du Zou vient en tête dans ce recensement avec 812 forêts représentant 27,62% du nombre total des forêts sacrées du Bénin. Le département de l'Atacora vient en deuxième position avec 18,23% de l'effectif total (Tableau 1). Le département du Mono contient par contre très peu de forêts sacrées (139 représentant 4,73% environ du nombre total de forêts sacrées).

- Dans le département du Zou, les Sous-préfectures qui possèdent un nombre élevé de forêts sacrées sont: Zogbodoméy (79), Ouèssè (77), Agbangnizoun (77), Zakpota (74), Bohicon (70), Djidja (70)

- Dans le département de l'Atacora, les sous-préfectures possédant les effectifs les plus élevés en forêts sacrées sont: Boukoumbé (123), Natitingou (78), Toukountouna (56), Tanguiéta (53), Djougou (51), Kérou (44).

- Dans le département du Borgou on a: Nikki (61), N'dali (58), Kandi (56), Tchaourou (54), qui sont les Sous-préfectures ayant un nombre élevé de forêts sacrées.

- Dans le département de l'Atlantique on peut citer: Kpomassè (143); Abomey-Calavi (84), Zè (61), Allada (72) .

- Dans le département de l'Ouémé les Sous-préfectures possédant des effectifs les plus élevés de forêts sacrées sont: Sakété (102), Kétou (75), Adjohoun (45), Adjaouèrè (57), Avrankou (48), Pobè (47), Ifangny (45).

- Dans le département du Mono, les Sous-préfectures possédant les nombres les plus élevés de forêts sacrées sont: Toviklin (31), Comè (28), Houéyogbé (15), Aplahoué (14), Bopa (14).

Tableau 1: Effectifs des forêts sacrées recensées par département au Bénin

Départements	Effectif	%	Superficie (ha)	%
Atacora	536	18,23	2139,90	11,65
Atlantique	474	16,12	411,71	2,24
Borgou	486	16,53	2083,01	11,34
Mono	139	4,73	90,74	0,49
Ouémé	493	16,77	1081,68	5,9
Zou	812	27,62	12552,32	68,4
Total	2.940	100	18.360	100

Source: Enquête 1997

Le regroupement du nombre de forêts sacrées par zone d'étude montre que la zone 1 (Atacora - Borgou) comporte plus de forêts sacrées avec un effectif de 1022 forêts sacrées représentant 34,76% de l'effectif total. La zone 3 vient en deuxième position avec 967 forêts sacrées représentant 32,89%. La zone 2 vient en dernière position avec 951 forêts sacrées représentant 32,34% de l'effectif total (figure 3).

Quand on considère la superficie totale des forêts sacrées par zone, les forêts sacrées de la zone 2 occupent dans l'ensemble une superficie égale à 12.643 hectares représentant 68,86% de la superficie totale des forêts sacrées recensées. Les forêts sacrées de la zone 1 viennent en deuxième position avec 4222,90 hectares représentant 23% de la superficie totale des forêts sacrées recensées. Les forêts sacrées de la zone 3 viennent en dernière position avec 1493,40 hectares soit 8,1% de la superficie totale des forêts sacrées recensées (figure 4).

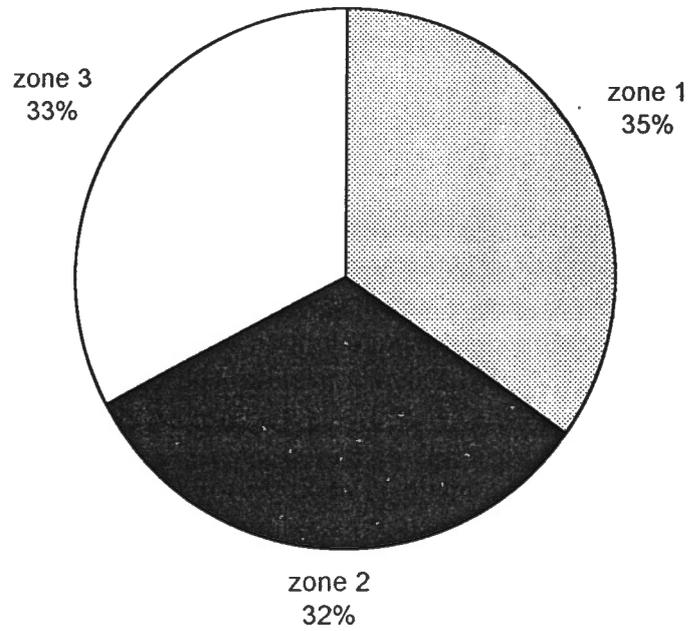


Figure 3: Regroupement de l'effectif des forêts sacrées recensées par Zone

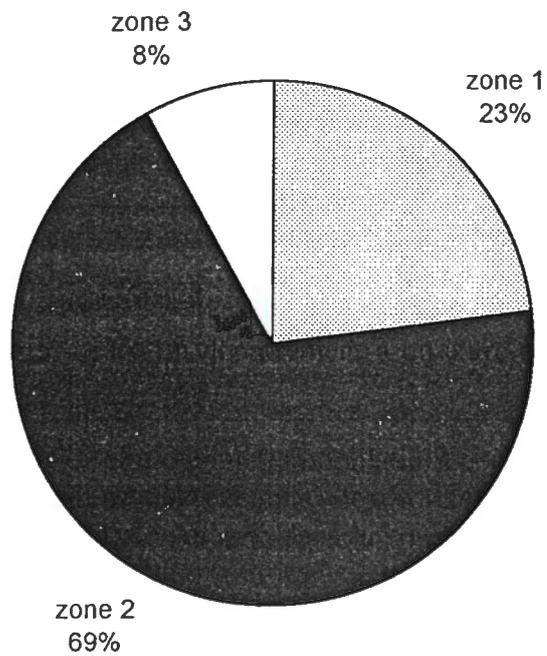


Figure 4: Superficie totale des forêts sacrées par zone

3.2 - Caractéristiques des forêts sacrées

3.2.1 - Lien entre l'histoire des villages et celle des forêts sacrées

D'une façon générale, il existe des liens entre les forêts sacrées et l'histoire des villages auxquels elles appartiennent. Certaines forêts ont fait du bien au fondateur de certains villages. La forêt avait servi de refuge contre les guerres tribales ou servait de lieu de chasse pour les fondateurs des villages qui sont pour la plupart des chasseurs.

Ainsi, les villages se formaient autour des forêts. Une fois, la paix retrouvée, les populations estiment que cette paix est l'oeuvre de la divinité du milieu qu'elles commencent par adorer. Dans les cas observés, ces forêts ont joué un rôle important dans l'histoire de ces populations. Ce faisant, des forêts sacrées ont donné leurs noms à des localités pour signifier que les populations de ces localités n'existent que grâce à ces forêts auxquelles elles doivent du respect et de l'adoration pour recevoir en retour leur bénédiction.

Dans le département du Borgou nous avons des forêts dont la divinité protège les villages c'est le cas de Bougnérou à Pèrèrè et de Kassa à Malanville. Aussi dans l'Atacora nous pouvons citer les cas suivants : Kpéhon-Kounon à Ouassa Pehunco, Kpawégou à Copargo, Bounta à Tanguieta, Gnason à Djougou, Bérécingou à Natitingou, Kokokou à Toucountouna, Zougou à Djougou.

Aussi dans le département du Mono, plusieurs villages portent les noms de forêts sacrées. Citons en exemple Adizé (Adizémè), Lokoatoui issu de lokovémè et Badjamè de Badja.

Dans le département de l'Atlantique, beaucoup de villages portent le nom des forêts sacrées qui les entourent. Citons en exemple, Avagbey dérivé de Ovazoun , Dokomey , Héviézoungou , Sey et Togouin pour ne citer que ceux-là.

Dans le département du Zou, la situation est également la même ainsi, nous avons: Lokossa de Lokossazoun, Séhou (de Séhouzoun), Tozoungou (Tozoun), Affinzoungou (Affizoun) Vossa et Kouzoukpa.

3.2.2 - Processus de sacralisation des forêts

Le processus de sacralisation des forêts varie peu d'un département à un autre et en fonction des ethnies.

En effet, toutes les forêts qui ont servi de lieu de refuge pour les populations contre les razzias sont sacrées du nord au sud du pays. Citons en exemple, les forêts sacrées Fombawisson, située dans la sous-préfecture de Nikki , d'Adakplamè dans la sous-préfecture de Kétou et de Dokomey dans la sous-préfecture de Zè.

Toutes les forêts abritant les anciens sites de villages où demeurent encore les fétiches des ancêtres fondateurs sont sacrées, surtout dans le nord du pays. C'est le cas de la forêt Gombasson à Nikki, Daassa-Bansson à Bembéréké.

Aussi les forêts abritant la tombe de l'ancêtre fondateur du village ou du premier chef du village sont sacrées. C'est le cas de la plupart de toutes les forêts cimetières sacrées.

L'installation d'un fétiche dans une forêt peut la rendre sacrée. C'est le cas des nombreux Sakpatazoun et des Tohio, des Xêbiossozoun, Danzoun observés dans les départements du sud du pays. La forêt devient elle-même sacrée si elle protège un site sacré ou une source d'eau sacrée.

Ainsi, dans le département du Mono et au niveau de l'ethnie Adja, la sacralisation des forêts peut provenir de la transmutation de l'ancêtre fondateur des villages en une source d'eau (cas de Badjamè).

Dans le Zou, on note la présence de nombreuses forêts sacrées dénommées « Tohossouzou », surtout en milieu Mahi où le sacré est la rivière ou la source d'eau. Citons en exemple, la forêt sacrée de Bagon à Covè, la forêt sacrée Gahou à Bottin-Houégbo dans la sous-préfecture de Ouéssé.

En milieu « Batonon » aussi bien dans les départements de l'Atacora que du Borgou, les espaces boisés hantés de mauvais esprits sont automatiquement sacrés. Ce sont les « Gbérou ».

3.2.3 - Les divinités du monde animiste béninois

Le tableau 2 récapitule les différentes divinités du monde animiste béninois en fonction des différents départements.

Tableau 2 : Les divinités du monde animiste béninois

Départements	Divinités
Atacora	Bogotanougou, Bériga, Adjandjanho, Onklou, Kpintana, Ayoa, Bourag, Yankabossè, Gbéboro, Bogokparoh, Gahobogoh, Tarobogoh, Djoukoum, Tchienga, Mantani, Fogoyéha
Borgou	Gbéboro, Bounkorou, Bibouwassangari, Sangounou, Kinikinikourou, Karakou, Kifon-Awoulé, Kidwéi, Bio-Twéi, Sina goura, Dangenere, Yakparou, Yondobou, Bio-Nkourou, Essourou, Ayo, Aïdjèdo, Baassamè, Bouanri Kperou, Wonka-boun Yeru
Zou	Xêbiosso, Dan, Sakpata, Lissa, Ninsouhou, Zangbéto, Kouvito, Oro, Goun
Mono	Xêbiosso, Dan, Elogan, Aguè, Tohossou, Lissa, Na, Goun, Lègba, Sakpata
Atlantique	Hounvè, Ogoun, Dan, Xêbiosso, Loko, Sakpata, Kokou, Djogla
Ouémé	Oro, Ayéré, Kingbè, Sakpata, Xêbiosso/Chango, Dan, Lègba

Source : Enquête 1997

On note une grande similarité entre les divinités du panthéon sud-béninois, surtout en ce qui concerne les vodouns tels que Sakpata, Xêbiosso, Goun. Cette ressemblance pourrait trouver sa justification dans le fait que toute la population du Sud du Bénin aurait un même ancêtre fondateur venu d'Adja Tado au Togo .

3.2.4 - Objets du sacre

Très souvent, ce sont certains objets sacrés existant à l'intérieur de ces forêts qui donnent leur cachet sacré à toute la forêt. Ces objets peuvent être regroupés en 4 catégories à savoir : les sources d'eau, les arbres fétiches, les sites sacrés et autres. La fréquence de ces objets varie significativement d'un département à un autre ($\chi^2 = 451,6$, ddl = 43, $P < 0,01\%$). En effet, les arbres fétiches donnant leur cachet sacré aux forêts sacrées représentent 7,2 % dans le département de l'Ouémé, 18 % dans le département du Borgou, 29, 2% des objets du sacre dans le département du Mono, 40 % dans le département du Zou et 49,1 % dans le département de l'Atacora. La liste de ces essences (tableau 3) varie d'un département à un autre. Cependant, certains arbres abritent des divinités quelque soit l'ethnie et le département. Il s'agit de : *Milicia excelsa* (l'iroko), *Ceiba pentandra* (fromager à fleur jaune), *Antiaris toxicaria* (faux iroko) et *Adansonia digitata* (baobab). Les essences telles que : *Azalia africana* (lingué), *Khaya senegalensis* (caïlcédrat), *Diospyros mespiliformis* (ébène), *Parkia biglobosa* (néré), *Tamarindus indica* (tamarinier), *Borassus aethiopicum* (rônier) ne sont reconnues comme arbres fétiches que dans le nord du Bénin (Borgou et Atacora) tandis que les essences comme *Triplochiton scleroxylon* (Samba), *Newbouldia laevis*, *Dracaena arborea* et *Zanthoxylum zanthoxyloides* sont des arbres fétiches dans le centre et le sud du pays.

Les sources d'eau comme objets du sacre représentent 4,2 % dans le département du Mono, 7,3 % dans le département de l'Atacora, 11 % dans le département du Borgou, 14,3 % dans le département de l'Ouémé et 24,4 % dans le département du Zou.

Les sites sacrés représentent quant à eux 21,4 % dans le département de l'Ouémé, 21,8 % dans le département de l'Atacora, 25 % dans le département du Borgou, 31,1% dans le département du Zou et 37,5 % dans le département du Mono.

3.3- Répartition par taille des forêts sacrées recensées

Le tableau 4 donne la répartition par taille des forêts sacrées inventoriées. Elle varie de façon hautement significative en fonction des différents départements ($\chi^2 = 160,55$, ddl = 38 et $P < 0,01$ %). Au total 2040 forêts sacrées représentant 69,38% de l'effectif total ont une superficie inférieure ou égale à 1 ha. Les forêts de superficie comprise entre 1 et 5 hectares sont au nombre de 538 représentant 18,30% du total. Quand on considère les forêts de superficie supérieure ou égale à 5 hectares, elles sont 362 forêts sacrées pour tout le Bénin.

Signalons tout de même qu'il existe quelques vastes forêts sacrées qui ont été recensées. Il s'agit de la forêt d'Adakplamè à Kétou (450 hectares), de Gbévozoun à Bonou (120 hectares) dans le département de l'Ouémé.

Dans le département de l'Atlantique la forêt sacrée de Bahazoun à Zinvié (Sous-préfecture de Abomey-Calavi) est la plus grande et couvre une superficie d'environ 50 hectares.

La forêt sacrée de Badjamè de superficie égale à 25 hectares est la plus importante notée dans le département du Mono.

Dans le département du Zou les plus grandes forêts sacrées ont été recensées dans la commune de Agoua (Sous-préfecture de Bantè); il s'agit de forêts sacrées telles que: Igbo doléo (1600 ha), Adjougni (1200 ha), Tchakété (1200), Ekpaasso (800 ha), Igbo lakou (600 ha) et Félia (600 ha).

Dans le département de l'Atacora, les forêts de Kokoku (100 ha) et de Koussanni (80 ha) dans la Sous-préfecture de Toucountouna sont les plus grandes forêts sacrées recensées. On peut noter également à Natitingou la forêt de Tenguinètambou qui couvre 60 ha et à Cobli la forêt de Dinansari (70 ha).

Dans le département du Borgou, la forêt de Gbasso Sous-préfecture de Kalalé est la plus grande forêt sacrée recensée avec une superficie de 150 ha.

Tableau 3 : Liste des arbres fétiches du Bénin

Essences	Atacora	Borgou	Mono	Zou	Atlantique	Ouémé
<i>Adansonia digitata</i>	+	+	+	+	+	+
<i>Milicia excelsa</i>	+	+	+	+	+	+
<i>Ceiba pentandra</i>	+	+	+	+	+	+
<i>Antiaris toxicaria</i>	+	+	+	+	+	+
<i>Borassus aethiopium</i>	+					
<i>Parkia biglobosa</i>	+					
<i>Lophira lanceolata</i>		+				
<i>Diospyros mespiliformis</i>	+	+				
<i>Khaya senegalensis</i>	+	+				
<i>Azelia africana</i>	+	+		+		+
<i>Bombax costatum</i>	+	+			+	
<i>Tamarindus indica</i>	+					
<i>Triplochiton scleroxylon</i>			+	+	+	+
<i>Newbouldia laevis</i>			+	+	+	+
<i>Dracaena arborea</i>			+	+	+	+
<i>Zanthoxylum zanthoxyloides</i>			+			
<i>Lecaniodiscus cupanoides</i>			+			
<i>Hymenocardia acida</i>					+	
<i>Albizia zygia</i>			+			
<i>Vitellaria paradoxa</i>	+			+		
<i>Ficus capensis</i>	+		+	+	+	
<i>Vitex doniana</i>				+		
<i>Daniellia oliveri</i>				+		
Total (espèces)	13	9	12	12	10	9

+ = reconnu comme arbre fétiche par les populations enquêtées dans le département

Tableau 4: Répartition par taille des forêts sacrées

Taille Départements	S ≤ 1 ha	1 < S < 5 ha	S ≥ 5 ha	Total
Atacora	306	112	118	536
Atlantique	404	54	16	474
Borgou	223	136	127	486
Mono	125	11	3	139
Ouémé	401	79	13	493
Zou	581	146	85	812
Total	2040	538	362	2940

Source: Enquête 1997

3.4 - Typologie fonctionnelle des forêts sacrées

Bien qu'il existe de différence significative ($\chi^2 = 164,6$; ddl = 37 et $P < 0,01$ %) entre les différents départements du Bénin en ce qui concerne les fonctions assignées aux forêts sacrées, les forêts sacrées du Bénin peuvent être regroupées en forêts fétiches (59,62%), forêts de sociétés secrètes (20,82 %), forêts communautaires (9,80%) et les forêts cimetières (8,33 %) (tableau 5). Partant des rôles assignés aux forêts sacrées par les populations enquêtées, ces forêts assurent plusieurs fonctions à savoir:

3.4.1 - Fonction écologique

Selon les déclarations des paysans, 238 forêts sacrées représentant 8,10% du total des forêts recensées jouent un rôle écologique (tableau 5). Elles protègent des sources d'eau pour les populations locales. C'est le cas de la forêt de Badjamè dans le département du Mono. Aussi à Covè dans le département du Zou, la source Kêtê est protégée par une forêt. Dans le département du Borgou, la forêt sacrée de Kpérroukoumin dans la sous-préfecture de Tchaourou abrite une souce sacrée. Les « Gbérou » dans les départements du Borgou et de l'Atacora sont des forêts sacrées protégeant les sols contre l'érosion.

Notons par ailleurs que toutes les forêts sacrées recensées servent d'habitat pour les oiseaux, les rats palmistes, les rats de gambie, les aulacodes. A certains endroits on remarque la présence de certains grands mammifères tels que les buffles (*Syncerus caffer*) , antilopes, singes, crocodiles et phacochères (*Phacochoerus aethiopicus*).

3.4.2 - Fonction socio - culturelle

Certaines des forêts sacrées recensées constituent des cimetières pour les rois, les victimes de maladies épidémiques. Ce sont aussi des lieux d'initiation, de bénédiction et de malédiction. Ce sont aussi des anciens sites de village où sont demeurés les fétiches et certains objets culturels précieux des ancêtres.

Au total 866 forêts inventoriées représentant 29,45% du total assurent une fonction socio - culturelle pour les populations locales (tableau 5).

Dans le département de l'Ouémé et de l'Atlantique on note la prépondérance des forêts des sociétés secrètes telles que Oro, Zangbéto et Kouvito.

Dans les départements de l'Atacora et du Borgou, beaucoup de forêts sacrées constituent des lieux d'initiation.

3.4.3 - Fonction religieuse

Comme l'indique le tableau 5, les forêts sacrées jouant un rôle religieux et abritant des divinités sont au nombre de 1806 représentant 61,43 % du nombre total des forêts sacrées inventoriées. Les fonctions religieuses assignées aux forêts fétiches varient de manière hautement significative d'un département à un autre ($\chi^2 = 862,75$; ddl = 56 et $P < 0,01$) et sont : la protection sanitaire des communautés locales, le bonheur, la prospérité, la procréation, la fécondité et la pluie. Les forêts sacrées jouant une fonction de protection sanitaire des communautés locales représentent 29,2 % des forêts fétiches du Borgou, 41,2 % des forêts fétiches de l'Ouémé et 35,7 % de celles du Mono. Quand on considère les forêts fétiches de la procréation, elles représentent 11,7 % des forêts fétiches de l'Ouémé, 20,58 % des forêts fétiches du Borgou et 7,1 % des forêts fétiches du Mono. Les forêts fétiches donnant la pluie représentent par contre 14,7 % des forêts fétiches du Borgou et 20,58 % des forêts fétiches de l'Ouémé.

3.4.4- Fonction économique

Bien que les forêts sacrées du Bénin constituent les lieux de récolte des bois morts pour le chauffage, des bois de service et d'oeuvre (cas de la forêt sacrée d'Adakplamè), des plantes médicinales, les populations riveraines ne leur reconnaissent pas systématiquement une fonction économique. Ainsi seulement 31 forêts sacrées représentant 1,05% du total assurent selon elles une fonction économique.

La répartition des forêts sacrées par fonction et par zone montre que les forêts sacrées qui jouent de rôle religieux prédominent dans les zones 1 et 2 avec respectivement 23,64% et 21,80% de l'effectif total des forêts sacrées recensées, tandis que dans la zone 3 elles occupent la deuxième position (16 % de l'effectif total) après celles jouant de rôle socio-culturel (16,53%). Les forêts sacrées qui jouent de rôle socio-culturel occupent par contre la deuxième et la troisième position respectivement dans la zone 2 (7,6 %) et zone 1 (5,34%). Les forêts sacrées qui jouent de rôle écologique occupent la seconde position dans la zone 1 (11,73%) et la troisième position dans la zone 2 (2,96%) et la zone 3 (0,41%). Les forêts sacrées jouant de rôle économique sont seulement présentes dans la zone 1 et représentent 1% de l'effectif total des forêts sacrées recensées (figure 5).

Tableau 5: Les différents types de forêts sacrées recensées au Bénin

Types de sacré Départements	F. Fétiches		F. Cimetières		F. Communautaires		F. De Sociétés secrètes		Autres		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Atacora	309	57,65 (10,51)	127	23,69 (4,32)	89	16,60 (3,03)	—	—	11	2,05 (0,37)	536	100 (18,23)
Atlantique	309	65,20 (10,51)	18	3,79 (0,61)	11	2,32 (0,37)	133	28,06 (4,52)	3	0,63 (0,10)	474	100 (16,12)
Borgou	368	75,72 (12,52)	45	9,26 (1,53)	58	11,93 (1,97)	—	—	15	3,08 (0,51)	486	100 (16,53)
Mono	105	75,54 (3,57)	24	17,26 (0,82)	6	4,32 (0,20)	4	2,87 (0,14)	—	—	139	100 (4,73)
Ouémé	174	35,29 (5,92)	7	1,42 (0,24)	18	3,65 (0,61)	290	58,82 (9,86)	4	0,81 (0,13)	493	100 (16,77)
Zou	488	60,10 (16,59)	24	2,95 (0,82)	106	13,05 (3,60)	185	22,78 (6,29)	9	1,11 (0,31)	812	100 (27,62)
Total	1753	(59,62)	245	(8,33)	288	(9,80)	612	(20,82)	42	(1,43)	2940	(100)

N. B. Les chiffres entre parenthèses sont les pourcentages des forêts par rapport au total national.

Source: Enquête 1997

Tableau 6: Fonctions jouées par les forêts sacrées (% Effectif des forêts)

Fonctions Départements	Ecologique	Socio-culturelle	Religieuse	Economique	Total
Atacora	64	66	378	28	536
Atlantique	3	176	295	—	474
Borgou	75	91	317	03	486
Mono	1	35	103	—	139
Ouémé	9	310	175	—	493
Zou	86	188	538	—	812
Total	238	866	1806	31	2940

Source: Enquête 1997

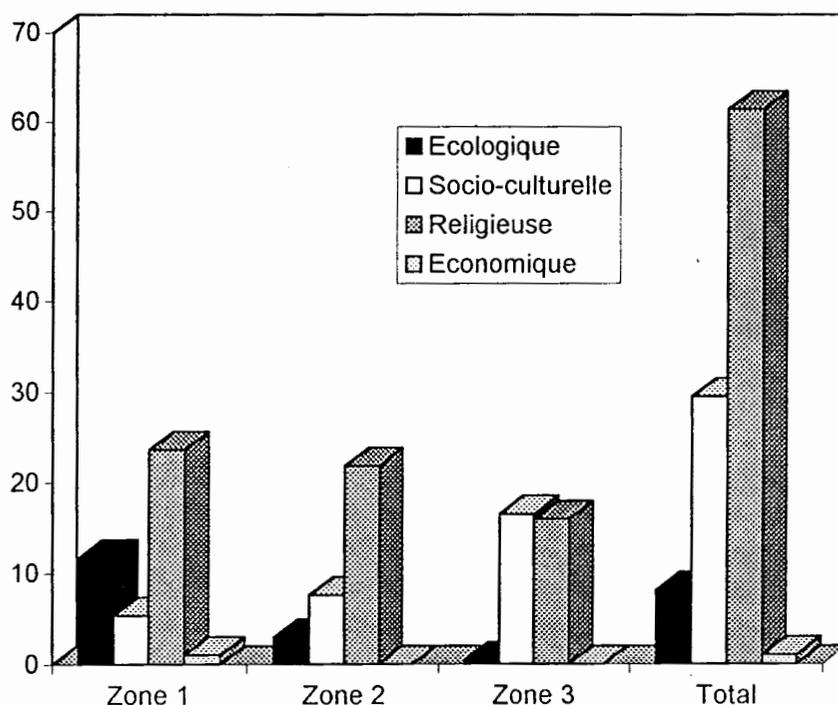


Figure 5: Répartition (%) des forêts sacrées par fonction et par zone

3.5 - Gestion locale des forêts sacrées

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les forêts sacrées ne sont pas totalement fermées aux populations riveraines qui vivent aux alentours. On assiste à une forme de gestion structurée qui varie en fonction du type de forêt et selon les départements.

3.5.1 - Structure de gestion des forêts sacrées

Les garants de ces forêts sont les chefs religieux, les chefs de terre, les chefs coutumiers et les notables qui changent selon le type de fonction que joue la forêt. Autour du garant qui est le premier responsable, on trouve des collaborateurs qui jouent chacun un rôle bien déterminé dans les cérémonies religieuses et de gardiennage. La constitution de ces structures n'est jamais un fait du hasard mais un véritable transfert de pouvoir et de compétence des vieux aux jeunes selon les principes coutumiers qui reposent sur la consultation de l'oracle ou selon le choix des personnes dans le respect des droits coutumiers. Le garant et ses collaborateurs protègent les forêts contre les occupations et les prélèvements anarchiques.

3.5.2 - Procédures de prélèvement

Les procédures de prélèvements varient de façon hautement significative d'un département à un autre et en fonction des types de forêts ($\chi^2 = 1096,8$, ddl = 43 et $P < 0,01$ %) et peuvent se résumer à : l'autorisation, l'offrande, l'initiation et autres. L'autorisation peut être donnée gratuitement ou moyennant une offrande qui est le plus souvent constituée d'un litre de liqueur locale « Sodabi » et de la noix de cola (*Cola nitida*).

3.5.3 - Types de prélèvements autorisés

Les types de prélèvements autorisés dans les forêts sacrées sont de plusieurs nature à savoir : bois d'œuvre, bois de service, bois de feu, les plantes médicinales, les fruits comestibles et le gibier. Ils varient en fonction des départements.

Dans les départements du Borgou et de l'Atacora, tous les types de prélèvements sont autorisés au niveau des forêts sacrées. Les forêts ayant une fonction socio - culturelle, surtout les forêts cimetières sont d'accès libre aux populations locales. Selon les Baatonou, ethnie dominante dans le Borgou, *les tombes n'ont pas d'interdits*. La situation est identique dans l'Atacora où, certaines forêts cimetières ne sont représentées que par quelques arbres. On note certaines restrictions quant à la gestion des forêts fétiches. Il est interdit d'abattre les arbres qui incarnent des divinités (arbres fétiches).

Dans les départements du Zou et du Mono les forêts cimetières sont moins respectées. Il est formellement interdit de récolter des bois d'œuvre, bois de service et bois de feu dans les forêts fétiches du département du Zou. On ne peut même pas y ramasser du bois mort. Mais la récolte des plantes médicinales, des fruits comestibles et la chasse aux gibiers sont autorisées dans la plupart des forêts fétiches de ce département. Dans le département du Mono, les populations locales prélèvent sur autorisation dans pratiquement toutes les forêts sacrées du bois d'œuvre (confection de pirogue et tam-tam), des perches (bois de service), du bois de chauffage (bois mort), des plantes médicinales et fruits sauvages comestibles. Dans ces deux départements, les forêts « Oro » sont par contre très fermées aux non initiés et aucun type de prélèvement n'y est autorisé.

Dans les départements de l'Ouémé et de l'Atlantique, les prélèvements varient selon les villages et les forêts sacrées. Dans certains villages et dans quelques forêts sacrées, aucun prélèvement n'est permis. C'est le cas des forêts « Oro » qui semblent être les plus fermées aux non initiés. En dehors des forêts « Oro », les prélèvements sont autorisés dans tous les autres types de forêts sacrées. Les plantes médicinales sont les plus récoltées au sein de ces forêts. Viennent ensuite les bois morts ramassés pour le bois de chauffage au niveau des ménages. Les bois d'œuvre sont parfois récoltés dans ces forêts pour la confection des pirogues et des tam-tam. Dans la forêt sacrée d'Adakplamé, au nord du département de l'Ouémé, les populations sont autorisées par le chef de terre à y chercher des bois de charpente pour la construction de leurs habitations.

3.6 - Pressions anthropiques

La plupart des forêts sacrées subissent de forte réduction en taille aussi bien dans le temps que dans l'espace. Le pourcentage élevé des forêts sacrées de superficie inférieure ou égale à un hectare confirme de façon remarquable cette situation.

Les menaces d'origine anthropique sont dues aux fortes densités de population surtout dans la partie méridionale du pays. Elles se manifestent par l'extension des champs de cultures et des habitations, l'exploitation frauduleuse des arbres de valeur, les feux de brousse, le pâturage, les infrastructures administratives et l'influence de nouvelles religions. Ces menaces varient significativement d'un département à un autre ($\chi^2 = 1286,4$; ddl = 50 et $P < 0,01 \%$).

Les menaces observées varient selon la typologie fonctionnelle des forêts sacrées. Ainsi les forêts cimetières sont très sujettes à la pression foncière due à l'agriculture. Elles sont en

train de disparaître complètement car les populations pensent que les cimetières modernes peuvent valablement remplacer ces cimetières traditionnels.

Aussi les forêts communautaires subissent une exploitation plus intense surtout pour les bois d'oeuvre du fait de la rareté des forêts naturelles non sacrées.

Les forêts fétiches ne sont pas aussi à l'abri des menaces du fait de la prolifération des sectes, du taux de scolarisation élevé et de la non préparation des jeunes à la relève. On note en effet une différence hautement significative entre les départements étudiés en ce qui concerne l'initiation des jeunes à la relève des vieux dans le gardiennage des forêts sacrées et la perpétuation des rituels ($\chi^2 = 159,6$; ddl = 30, $P < 0,01$ %). Aussi, l'attitude de la jeunesse face aux forêts sacrées varie de façon hautement significative en fonction des différents départements ($\chi^2 = 133,8$; ddl = 37 et $P < 0,01$ %). Quand nous abordons l'évolution dans le temps des menaces sur les forêts sacrées du Bénin trois époques sont à distinguer :

- La période avant 1972, est caractérisée par le respect des forêts sacrées. En cette période, les structures locales de gestion étaient très fortes et disposaient d'atouts favorables pour faire respecter ces espaces boisés.

- La période comprise entre 1972 (période de révolution Marxiste Léniniste) et 1990 est caractérisée par des facteurs politiques défavorables au maintien des forêts sacrées. Parmi ces facteurs, le plus déterminant avait été la lutte contre la sorcellerie qui a eu pour support la destruction des milliers d'hectares de forêts sacrées. Tous les gros arbres étaient pratiquement abattus parce qu'ils étaient supposés abriter des mauvais esprits. Cependant à partir de 1984 il y a eu la politique de protection de l'environnement avec l'instauration de la journée de l'arbre par les mêmes autorités révolutionnaires.

- La période de 1990 à ce jour est caractérisée par une revalorisation de notre patrimoine forestier. Ainsi les pratiques endogènes de conservation des ressources naturelles méritent une attention particulière. Depuis la conférence de Rio en 1992, un accent particulier a été mis sur la prise en compte des intérêts des populations locales dans les programmes d'aménagement des forêts naturelles. Cette situation a donc suscité l'émergence de beaucoup de projets d'aménagements participatifs des forêts.

3.7- Sanctions et mesures dissuasives

Plusieurs sanctions sont encourues par les populations riveraines qui enfreignent aux règles régissant les forêts sacrées. Les sanctions varient de façon hautement significative entre les départements ($\chi^2 = 769,1$; ddl = 44 et $P < 0,01$ %) et peuvent aller du simple avertissement verbal à l'envoûtement du contrevenant et à sa mort, ceci en fonction de la gravité de la faute commise. Des taxes peuvent aussi être payées par l'inculpé. Il s'agit d'amendes symboliques constituées dans la majorité des cas: des bouteilles de « Sodabi » une boisson locale, des poulets, cabris voire des boeufs et le paiement d'une somme d'argent, selon la gravité de la violation relevée par la personne ou le groupe de sages ayant autorité sur les forêts sacrées. Nous pouvons citer en exemple quelques cas de sanctions :

Dans le département du Borgou, un exploitant forestier est allé couper un arbre dans la forêt sacrée Yakparou, sous-préfecture de Nikki, il est mort sans avoir pu débiter l'arbre en madriers. A Banikoara, un paysan téméraire a cultivé un « gbérou », il en est mort deux ans plus tard.

afforestées avec des essences à buts multiples . Les espèces à utiliser varieront en fonction des besoins des populations riveraines à ces forêts.

3.8.3 - Protection intégrale des forêts sacrées par des pares - f eux

Pour protéger les forêts sacrées contre les feux de brousse, certains ont préconisé l'installation pendant la saison sèche des pares - feux qui sont des bandes de 3 à 5 m de large, régulièrement nettoyés. Notons que cette pratique n'était pas courante au Bénin car ce n'est que dans le village de Gindehou dans la commune de Tourou que nous avons observé que les populations locales ont protégé leurs forêts sacrées avec des pares - feux.

3.8.4- Aménagement touristique des forêts sacrées

Une partie des populations locales enquêtées dans le cadre de cette étude désire l'aménagement touristique des forêts sacrées. En effet, les forêts sacrées en certains endroits et surtout dans la partie méridionale du pays, constituent les seules formations naturelles qui rompent la monotonie du paysage végétal de cette région. C'est bien le cas qu'on observe dans la basse vallée de l'Ouémé dans la cité lacustre des Aguégué, où, deux forêts sacrées, Bembè et Avagbodji émergent comme des termitières rompant la vaste prairie à *Paspalum vaginatum* et les grands plans d'eau colonisés par *Eichornia crassipes*.

Signalons que le ministère du commerce et du tourisme s'intéresse actuellement à la forêt de Bembè qui sera aménagée pour le tourisme de vision. Beaucoup d'autres forêts sacrées situées sur le littoral et au niveau du complexe lac Ahémé-Couffo pourraient aussi répondre à ce type d'aménagement.

4 - Conclusion

Cette étude a permis de recenser et de typifier toutes les forêts sacrées du Bénin. Ainsi 2940 forêts sacrées couvrant une superficie d'environ 18360 ha ont été recensées. Elles représentent environ 0,2 % de la superficie totale du pays.

Les forêts sacrées de superficie inférieure ou égale à un hectare représentaient 69,38 % du nombre total des forêts recensées ; néanmoins on pouvait dénombrer quelques grands îlots très importants, c'est le cas de la forêt sacrée d'Adakplamè qui couvre 450 ha, la forêt de Bonou qui couvre 120 ha. A Bantè dans le centre du Bénin, certaines forêts sacrées couvrent jusqu'à 1600 ha.

Ces forêts jouent plusieurs rôles pour les populations locales à savoir: écologique, économique, socio-culturel et religieux. Elles constituent un patrimoine culturel, touristique important pour les populations locales du Bénin.

Les forêts ayant une fonction socio - culturelle, surtout les forêts cimetières sont d'accès libre aux populations locales quelque soit le département pour le prélèvement des bois d'œuvre, bois de service, bois de feu , plantes médicinales, fruits sauvages comestibles et pour la chasse. On observe des restrictions au niveau des forêts sacrées fétiches ou ayant une fonction religieuse. Dans le Bénin méridional, les forêts « Oro » sont fermées aux non - initiés

6- Références bibliographiques

- 1- ADAM K. S. et BOKO M. (1983) - Le Bénin. SODIMAS/EDICEF p: 30 - 33.
- 2- ADJANONHOUN, E. ; ADJAKIDJE, V. ; AHYI, M.R.A. ; AKE ASSI, L. ; AKOEGNINO, A. ; d'ALMEIDA, J. ; AKPOVO, F. ; CHADARE, M. ; CUSSET, G. ; DRAMANE, K. ; EYEMI, J. ; GASSITA, J.N. ; GBAGUIDI, N. ; GOUDOTE, E. ; GUINKO, S. ; HOUNGNON, P. ; ISSA LOKEITA, A. ; KINIFO, H.V. ; KONE-BAMBA, D. ; MUSAMPA NSEYYA, A. ; SAADOU, M. ; SODOGANDJI, Th. ; de SOUZA, S. ; TCHABI, A. ; ZINSOU DOSSA, C. ; ZOHOUN, Th. (1989) - Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques en République du Bénin. Médecine traditionnelle et pharmacopée. ACCT, 895 p.
- 3 - AFFOUKOU, M. (1997) - Forêts sacrées et conservation de la biodiversité au Bénin : Etude de cas sur le plateau d'Allada, Département de l'Atlantique, Sud-Bénin, Mém. Ing. des Travaux (dit), CPU / UNB, 108 p.
- 4- AGBO V. (1991) - Civilisation et Agriculture paysannes en pays Adja - Mono (Bénin): Rites - Production Réduction des risques et gestion de l'incertitude. Thèse pour le Doctorat d'Etat en Sociologie - Anthropologie. Paris -V- Sorbonne.
- 5- ALAIN K., HENRI-FELIX M. (1994) - L'exploitation et la gestion durable des forêts tropicales pour de nouveaux outils de régénération. Bois et Forêts des Tropiques n° 240 pp: 37 - 45.
- 6 - AMETEPE A. (1997) - Forêts sacrées et conservation de la biodiversité au Bénin: étude du cas du département du Mono. Thèse d'Ingénieur Agronome FSA/UNB.
- 7 - DISSOU M. (1986) - La République du Bénin. Milieux naturels, régions, économie agricole .Première Partie: le bas Bénin. Projet UNB/UVA/ER. Cotonou.
- 8- EHAKEO J. (1995) - Les forêts sacrées du Bénin: Approches traditionnelles de la conservation et de la gestion des ressources naturelles: étude de cas de quelques villages dans le département du Zou (République du Bénin). Thèse d'Ingénieur Agronome FSA/UNB. 132 p.
- 9 - ESSOUMAN H. (1992) - Etude socio-économique de quelques facteurs de dégradation des ressources naturelles: cas de la Sous-préfecture de Ouèssè (département du Zou). Mémoire d'Ingénieur Agronome FSA/UNB Abomey-calavi.
- 10- FAO (1977) - Proposition d'action pour la mise en valeur des ressources forestières en République du Bénin à court et moyen terme DRP/FAO - Cotonou (Bénin) 55 p.
- 11 - GBAGUIDI, F. (1998) - Forêts sacrées et conservation de la biodiversité dans le département de l'Ouémé au Sud-Est, Bénin. Mém. Ing. Agro. FSA / UNB, 175 p.

- 12 - INSAE (1994) - Deuxième recensement Général de la population et de l'habitation. Février 1992. Synthèse des résultats 2 p.
- 13 - MAMA V. (1985) - Les forêts fétiches: modèle de conservation de la nature en République du Bénin
- 14 - SINADOUWIROU, T. A. (1997) - Forêts reliques et conservation de la biodiversité: prospection écologique de quelques forêts dans le département de l'Atlantique - Sud-Bénin. Thèse d'Ingénieur Agronome. FSA/UNB.
- 15 - SODEGLA, H. (1993) - Les forêts sacrées: approches paysannes de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. Etude de cas de quelques villages dans le département du Mono (République du Bénin). Thèse d'Ingénieur Agronome FSA/UNB 180 p.
- 16 - SOKPON, N. (1995) - La prise en compte des pratiques endogènes de gestion de l'environnement constitue un moyen efficace de conservation des forêts sacrées au Bénin. Thèse annexe présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences Agronomiques. Section Interfacultaire d'Agronomie. Université Libre de Bruxelles, 25 p.
- 17 - SOKPON, N.; AGBO, V.; SODEGLA, H.; (1993) - Approches locales de gestion des forêts sacrées au Bénin: Etude de cas dans le département du Mono. Les Cahiers du CRA Université Paris I (sous presse).
- 18 - SOKPON, N. ; AMETEPE, A. ; AGBO, V. (1998) - Forêts sacrées et conservation de la biodiversité au Bénin : 1. Cas du pays Adja au Sud - Ouest du Bénin. Annales des Sciences Agronomiques du Bénin. (sous presse)
- 19 - SOKPON, N. ; AGBO, V. (1998) - Répertoire des forêts sacrées du Bénin. 180 p.
- 20 - TCHOUKPENI, D. H., (1995) - Les forêts sacrées du Bénin: approches traditionnelles de la gestion des ressources forestières. Etude de cas de quelques forêts naturelles du département de l'Atlantique (République du Bénin). Thèse d'Ingénieur Agronome. FSA / UNB, 115 p.

ANNEXES

- Sébastien SOKPON, Juriste foncier
- Mathieu KPESSOTON, Géographe
- Pascal Y. TEVI, Sociologue

Annexe 2 : Guide d'entretien pour la phase exploratoire

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA PHASE EXPLORATOIRE

DEPARTEMENT SOUS-PREFECTURE

COMMUNE VILLAGE

ENQUETEUR INFORMATEUR

DATE SEXE

1 - Existe-t-il des forêts sacrées dans votre localité ?

.....
.....

2 - Si oui donnez le nombre et citez-les en remplissant le tableau N°1.

3 - Quels rôles jouent ces différentes forêts ?

Rôle écologique

- protection des sources d'eau
- protection des sols
- refuge/habitats des espèces rares
- autres

Rôle culturel/socio-politique

- "cro" et autres
- initiation

Rôle religieux

- vodun
- culte initiatique

Rôle économique

bois d'oeuvre

bois de service

protection de gisements produits forestiers secondaires (plantes médicinales, fruits comestibles ...)

gibiers

4 - Quelles sont les personnes ayant autorité sur ces forêts ?

le Chef féticheur

le Chef coutumier

le propriétaire terrien

autres (préciser)

5 - Qui a fondé ce village ? /liens entre nom du village et forêts sacrées

.....
.....

6 - Comment l'a-t-il fondé ? décrire brièvement l'historique

.....
.....
.....
.....
.....

7 - Liens entre nom du village et forêts sacrées.

.....
.....
.....
.....

Tableau N°1 : Identification des forêts sacrées.

Sous-préfecture

<i>N° d'ordre</i>	<i>Communes</i>	<i>Villages</i>	<i>Noms des forêts</i>	<i>Caractéristiques du sacré</i>	<i>Superficies estimées</i>	<i>Essences caractéristiques/observations</i>

Annexe 3 : Questionnaire pour la phase de l'enquête approfondie

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Module I : Responsables politico-administratifs (Sous-préfets, Maires, Délégués ou chefs de villages, Responsables des associations de développement)

Département Sous-préfecture.....

Commune..... Village.....

Enquêteur..... Enquêté (titre).....

Date..... Ethnie prédominante.....

Nous venons d'explorer tout le territoire béninois. Ce travail nous a permis de recenser beaucoup de Forêts Sacrées. Votre localité qui compte un certain nombre de Forêts Sacrées a le privilège d'être retenu pour faire l'objet d'une étude approfondie. C'est la raison pour laquelle nous sommes revenus vers vous pour nous informer davantage sur ces Forêts Sacrées.

1- Existe-t-il beaucoup de Forêts Sacrées dans votre localité?

- Oui Non

2 - Selon vous, quels rôles jouent ces forêts sacrées pour la population et pour l'environnement?

- Economique Social Religieux Ecologique Culturel
 Autres (préciser)

3 - Ces forêts sont-elles menacées

- Très menacées Moyennement menacées Pas menacées

Expliquez:.....
.....
.....
.....

4 - Quelles sont ces menaces?

- Destruction Réduction Prélèvement anarchique

5 - Quelles solutions préconisez-vous pour mettre fin à ces menaces?

.....
.....
.....
.....

6 - Vous est-il arrivé de régler des problèmes relatifs aux forêts sacrées?

Oui donnez des cas concrets

.....
.....Non

7 - Ces forêts peuvent-elles faire l'objet d'un aménagement? (Protection intégrale, Enrichissement, Création de zone tampon autour, Reboisement...)

Oui quel type d'aménagement préconisez-vous?

.....
.....Non

Pourquoi?

.....
.....
.....

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Module II : Agents du développement rural (CARDER, ONG, Projet)

DépartementSous-préfecture.....
Commune.....Village.....
Enquêteur.....Enquêté (titre).....
Date.....Ethnie prédominante.....

1 - Connaissez-vous des forêts sacrées de cette région ?

.....
.....
.....

2 - Quels intérêts portez-vous à ces forêts ?

Aucun intérêt Appui de protection

Appui d'aménagement Autres (précisez)

3 - Quelle est votre appréciation sur le mode actuel de gestion de ces forêts par les populations locales ?

Excellent Bon Mauvais

4 - Quelles sont les menaces qui pèsent selon vous sur ces forêts ?

.....
.....
.....

5 - Quelles sont les causes de ces menaces ?

.....
.....
.....

6 - Quelle est la superficie total de votre secteur (précisez le secteur : Sous-préfectures, Communes, Villages) ?

.....
.....
.....

7 - Quelle est la superficie totale des terres cultivables du secteur (Précisez sa nature et son étendue) ?

.....
.....
.....

8 - Quelle est la population totale du secteur agricole ?

.....
.....

9 - Quel est le nombre total d'actifs agricoles dans ce secteur ?

.....
.....
.....

10 - Quelle est la répartition par religion de la population totale ?

.....
.....

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Module III : Personnes ayant autorité sur les forêts (Chefs de terre, chefs féticheurs, chefs coutumiers, guérisseurs traditionnels, gardiens de forêts)

Département Sous-préfecture.....

Commune..... Village.....

Enquêteur..... Enquêté (titre).....

Date..... Ethnie prédominante.....

1 - Quel est le nom de la forêt sacrée qui est sous votre autorité ?

.....
.....

2 - Quelle est sa superficie ?

3 - Quelle est sa fonction principale ?

.....

4 - Depuis quand (date ou période) cette forêt est-elle devenue sacrée ?

.....

5 - Comment est-elle devenue sacrée ? / qu'est-ce qui le consacre ?

.....
.....
.....
.....

6 - Pouvez-vous nous dire ce qui est sacré dans cette forêt?

Source un arbre un site autres

7 -- Est-ce que tous les arbres ont pour vous la même importance religieuse?

Oui Non

8- Citer les arbres qui ont la réputation d'incarner des divinités.

Arbres	Divinités incarnées	
	Noms	Rôles
<input type="checkbox"/> Iroko (<i>Milicia excelsa</i>)		
<input type="checkbox"/> Faux iroko (<i>Antiaris toxicaria</i>)		
<input type="checkbox"/> <i>Ficus sp</i>		
<input type="checkbox"/> Caïlcédrat (<i>Khaya senegalensis</i>)		
<input type="checkbox"/> Lingué (<i>Azelia africana</i>)		
<input type="checkbox"/> Fromager à fleur rouge (<i>Bombax costatum</i>)		
<input type="checkbox"/> <i>Newbouldia laevis</i>		
<input type="checkbox"/> Samba (<i>Triplochiton scleroxylon</i>)		

9 - Quelles sont les divinités caractéristiques de l'ethnie prédominante de cette localité?

10 - Quelle est l'historique de ce village?

11 - Existe-t-il un lien entre l'historique de ce village et la ou les forêt(s) sacrée(s) de cette localité

- Fondation Fétiche Catastrophe Epidémie Refuse

12 - Quels sont les différents prélèvements autorisés au niveau de cette forêt ?

Prélèvements	Types d'usage	Espèces concernées
Bois mort et perches		
Fruits sauvages		
Feuilles		
Paille		
Plantes médicinales		
Gibiers		
Autres		

13 - Quelles sont les procédures pour faire ces prélèvements ?

- Autorisation
 Offrande
 Initiation
 Autres (préciser)

14 - En dehors de ces prélèvements, cette forêt procure-t-elle d'autres bienfaits à la population?.....Citez les

- Pluie Protection sanitaire Prospérité Envoûtement Fécondité
- Autres (préciser)

15- La forêt sacrée connaît-elle une réduction :

- En superficie ?.....
- En composition floristique ?.....
- En autres ressources : point d'eau, cueillette de produits végétaux secondaires

16 - Quelles en sont les causes ?

.....

.....

.....

17 - Quelles sont les sanctions à l'égard des contrevenants ?

- Morale Envoûtement Amende

18 - Citez des cas concrets :

.....

.....

.....

19 - Ces sanctions sont-elles efficaces?

- Oui Non

20 - Pour mettre fin à la réduction en superficies pensez-vous qu'une délimitation de la forêt en réalisant une bande plantée d'arbres serait respectée par les riverains ?

- Oui Avec quels types d'arbres ?

.....

.....

.....

- Non Pourquoi ?

.....

.....

.....

21 - Pensez-vous que la réalisation de pare-feu à l'approche des saisons sèches peut préserver cette forêt contre les feux de brousse ?.....

.....
.....
.....

22- Quelles autres mesures souhaitez-vous pour protéger cette forêt ?

.....
.....

23 -Quelles sont les causes de non application de ces mesures ?

.....
.....

24- Comment pensez-vous protéger/gerer votre forêt?

- Protection intégrale Enrichissement Afforestation Reboisement
 Création de zone tampon autour

25- Quelles espèces végétales désirez-vous pour l'enrichissement de cette forêt?

.....
.....
..... Pourquoi?

Utilités domestiques Comestibles Pharmaceutiques ornementales

26- Accepterez-vous que les touristes viennent visiter vos forêts sacrées?

Oui A quelles conditions?

.....
.....

Non Pourquoi?

.....
.....

27- Accepterez-vous mettre en association avec les chefs traditionnels des autres villages et communes pour mieux gérer vos forêts?.

Oui Non

Justifiez votre réponse :

.....
.....

28- Désirez-vous que l'Etat béninois prenne une loi pour garantir votre propriété sur vos forêts sacrées ?

- Oui Non

29- Quelle est l'attitude de la jeunesse face à ces forêts sacrées ?

- Favorable Défavorable Indifférence

30 - Y-a-t-il des jeunes initiés pour prendre la relève?

- oui Non
 Lettré Illettré

31 - Quelle partie ou organe de ces arbres paraît pour vous très important?

.....
.....
.....

32 - Fonction des différents fétiches:

- Bonheur
 Malheur
 Protection

33 - Quels sont les différentes formes d'accès à la terre dans votre localité ?

- Héritage Location Don Achat Prêt (emprunt)
 Méayage Gage Autres (spécifier)

34 - Combien de champs avez-vous ? Quels sont leurs superficies ? Les superficies nouvellement défrichées ? Superficies mises en jachère ? La durée de la jachère ?

Champs	Superficies	Superficies nouvellement défrichées	Superficie mise en jachère	Durée de jachère
1				
2				
3				
4				
5				

35 - Existe-t-il des paysans étrangers dans votre localité ?

Si oui donnez leur provenance ou origine

Adja Danmènou Tanguiéta (Kabiè) Gourmantché

Autres (préciser)

Comment ont-ils acquis la terre ?

.....
.....
.....
.....
.....

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Module IV Adèptes des nouvelles religions

DépartementSous-préfecture.....

Commune.....Village.....

Enquêteur.....Enquêté (titre).....

Date.....Ethnie prédominante.....

1 - Quelle religion pratiquez-vous?

.....
.....

2 - Quelle position occupez-vous dans la hiérarchie de votre congrégation?

.....
.....

3 - Connaissez-vous des forêts sacrées dans cette région?

.....
.....
.....

4 - Pensez-vous qu'elles procurent des bienfaits à la population?.....

Citez-les:.....

.....
.....
.....

5 - Quels sont les inconvénients de ces forêts pour les populations selon votre religion?.

.....
.....
.....
.....

6 - Pensez-vous que les interdits et les tabous traditionnels en vigueur au niveau de ces forêts méritent-ils d'être respectés de nos jours? (Votre religion / pratique)

Oui

Non

Pourquoi?.....

.....
.....

7 - Quels sont les conflits liés aux forêts sacrées qui opposent les adeptes de votre religion et ceux des religions traditionnelles?

Prélèvement

Profanation

Propriété foncière

8 - Comment sont réglés ces conflits?

.....
.....
.....
.....

9 - Par qui?

- Autorités polico-administratives
- Autorités coutumières
- Entre religieux
- A l'amiable
- Autres (précisez)

10 - Si l'occasion vous était donnée, allez-vous détruire les forêts sacrées?

- Oui
- Non

Pourquoi?.....
.....
.....
.....

11 - Dans le cadre de la protection des ressources naturelles, comment appréciez-vous un aménagement de ces forêts?.....

.....
.....
.....
.....

Types d'aménagement souhaités ?

- Protection intégrale
- Enrichissement
- Reboisement

- Création de zone tampon